



Règlement de l'Open Canoe Festival 2025

1/ Organisation :

L'Open Canoe Festival (OCF) est organisé par l'association "Outdoor et Compagnie" (adresse : lotissement l'eau vive, 57C chemin de la Peyrolle, 26400 Aouste-sur-Sye, France). Tél : (00-33) (0)6 63 30 17 28). Site web : www.opencanoefestival.com

L'OCF se déroule à Gervanne Camping. Adresse : 26400 Mirabel et Blacons, France.

Tél : (00-33) (0)4 75 40 00 20). Site web : www.gervanne-camping.com

Le présent règlement s'applique à l'Open Canoe Festival seulement.

Notez que Gervanne Camping dispose de son propre règlement réservation / annulation.

2/ Présentation de l'OCF (18 au 21 avril 2025) :

L'OCF est un rassemblement international d'amateurs de randonnée en canoë (canoë camping). Il se déroule sur 3 jours et propose principalement :

- environ 35 ateliers techniques différents en rapport avec le canoë de randonnée et le camping, dispensés par des instructeurs bénévoles venant de plusieurs pays d'Europe. Ces ateliers sont proposés sur la rivière (classe 2) et au sol,
- un T-shirt OCF (les tailles ne sont pas garanties),
- 3 repas sont inclus dans l'inscription (samedi soir, dimanche soir et lundi midi). A l'inscription, vous avez la possibilité de demander un repas végétarien (sans viande ni poisson), la disponibilité de ces repas végétariens et les quantités ne sont pas garanties. Le pique-nique terroir n'est pas végétarien. Les allergies alimentaires ne sont pas gérées.
- des moments festifs : film d'ouverture le vendredi soir, concert le samedi soir, tombola le dimanche soir,
- une grande descente collective le dimanche entre Sainte-Croix et Mirabel et Blacons (28 km environ). Parcours de classe 2. **Descente non encadrée où chacun descend sous sa propre responsabilité,**
- services de navettes pour la grande descente et les ateliers techniques,
- des exposants de matériel de canoë et camping.

Programme complet sur le site : www.opencanoefestival.com

3/ Participation :

Le Festival est ouvert aux licenciés et non licenciés, de toutes nationalités. L'association Outdoor et Compagnie n'est affiliée à aucune fédération sportive. **Les participants doivent être autonomes dans leur pratique pour pouvoir participer.**

4/ Tarifs 2025 :

- Tarif participant : 150 € par personne pour les 3 jours. Après le 18 mars : 160 €. Ce tarif permet de participer à tous les ateliers, sur rivière et au sol.
- Tarif accompagnants : 130 € pour les accompagnants/tes ne naviguant pas (140 € après le 18 mars). Le tarif accompagnant permet de participer aux ateliers au sol uniquement.
- Tarif enfants de 5 à 12 ans : 60 €.
- Gratuit pour les enfants de moins de 5 ans.

Tous les tarifs comprennent des frais de réservation non remboursables de 20€ / participant payant.

Il n'est pas possible de participer seulement à un ou deux jours du Festival.

5/ Inscriptions :

- Les inscriptions à l'OCF se font exclusivement par internet dans la limite des dates indiquées sur le site web, ces inscriptions sur internet se font par carte bancaire, système sécurisé,
- aucun certificat médical n'est demandé (sauf en cas d'annulation d'inscription de votre part), l'OCF n'étant en aucun cas une compétition, cependant les participants attestent n'avoir aucune contre indication médicale et disposer de leur propre assurance sportive. **L'organisation n'est pas tenue de vérifier ces éléments,**
- le nombre d'inscriptions est limité,
- **l'inscription ne comprend pas le camping ni aucune location de matériel,**
- **Nouveau depuis 2023** : les inscriptions aux ateliers en rivière se font en ligne (dans un deuxième temps, après l'inscription, les organisateurs enverront un mail signifiant l'ouverture des inscriptions aux ateliers). L'inscription aux ateliers au sol (ne se déroulant pas sur la rivière) pourront se faire sur place. La plupart des ateliers ont un nombre de places limité et leur disponibilité n'est pas garantie par l'organisation,
- date limite d'inscription à l'OCF 2025 : 4 avril. L'organisation est libre de reculer cette date limite en fonction du remplissage des inscriptions.

6/ Mesures sanitaires :

Au cas où les autorités françaises imposent l'annulation de l'événement pour raison sanitaire, toutes les inscriptions seront remboursées dans un délai de deux mois, avec une retenue de 20€ / participant payant (frais de réservation non remboursables).

7/ Réservation camping :

La réservation des emplacements de camping n'est pas obligatoire (sauf pour les chalets et mobilhomes dont les disponibilités sont limitées). **Attention : vu le grand nombre de participants, Gervanne Camping n'est pas en mesure d'attribuer un emplacement par famille ou groupe.** Les emplacements devront donc être partagés pour pouvoir accueillir tout le monde.

Réservation : www.gervanne-camping.com

8/ Conditions d'annulation d'inscription à l'OCF 2025 :

- Seules les personnes disposant d'un certificat médical pourront demander l'annulation et le remboursement de leur inscription. Seule la retenue des frais d'inscriptions (20€ / participant payant) sera appliquée. Le remboursement sera fait par virement bancaire dans les 10 jours suivant la demande,
- les annulations pour autres motifs ne seront remboursées que partiellement aux conditions suivantes :
 - * jusqu'au 4 avril (15 jours avant l'OCF 2024) : remboursement de 70% de l'inscription,
 - * jusqu'au 11 avril (7 jours avant l'OCF 2024) : remboursement de 30% de l'inscription,
 - * après le 11 avril (7 jours avant l'OCF 2024) : aucun remboursement.
- les conditions d'annulation de réservation du camping ne dépendent pas de l'OCF, se renseigner auprès de Gervanne Camping : www.gervanne-camping.com
- le participant étant forcé d'annuler peut transférer son inscription à une autre personne dont il faudra **communiquer le nom en s'assurant qu'il entre dans la même catégorie de participant.**
- en cas de litige, seul le tribunal de Valence (Drôme) sera compétent.

9/ Organisation et crue éventuelle :

L'OCF est un événement organisé en plein air pour les adeptes du plein air. Depuis sa création, il a connu à peu près toutes les conditions météo, chaud et froid, sécheresse et crue. Son concept et son contenu ont donc été éprouvés et testés. L'OCF ne sera donc pas annulé en cas de crue. Si une crue survenait, les ateliers se déroulant sur la rivière seraient transférés et adaptés sur terre. D'autre part, les ateliers se déroulant au sol sont nombreux. Dans le cas d'une crue, l'organisation se réserve le droit d'annuler toutes les descentes qu'elle propose dans son programme en ne fournissant aucun service de navettes. Dans tous les cas, la navigation en rivière se fait sous la responsabilité de chacun et l'organisation demandera officiellement de ne pas embarquer en cas de crue.

10/ Sécurité, responsabilité et assurances des participants :

- **Les participants à l'Open Canoe Festival sont informés qu'ils pratiquent le canoë pendant le weekend du Festival sous leur seule responsabilité, y compris pendant les ateliers.**

- Lors de leur inscription, ils reconnaissent cette responsabilité et acceptent le fait qu'ils ne peuvent tenir responsable les organisateurs des accidents qui pourraient survenir sur la rivière où sur le lieu du Festival.
- Ils certifient être en possession d'une assurance sportive de type licence FFCK, assurance Vieux Campeur ou toute autre assurance couvrant la pratique du canoë kayak.
- **Ils s'engagent à appliquer les consignes de sécurité propres à la navigation en canoë et à utiliser le matériel de sécurité adéquat (gilet de sauvetage, casque, protections thermiques, vêtements chauds, chaussures fermées, gonflés de flottabilité dans le canoë, trousse de premiers soins, corde de sécurité, pagaie de secours, téléphone portable...).**
- L'organisation ne saurait en aucun cas être tenue responsable des obstacles naturels ou artificiels survenant sur la rivière, même si un topo guide sommaire et de nombreuses indications orales sont fournies pendant le Festival.
- L'un des objectifs de l'OCF est d'initier les pratiquants du canoë à la sécurité en rivière (techniques, matériel, lecture de rivière...). Toute la communication du Festival insiste sur la nécessité d'une pratique sécuritaire et d'une surveillance bienveillante des uns et des autres.
- L'association organisatrice est assurée en responsabilité civile.

11/ Règlement tombola :

Chaque participant (payant) se voit remettre un ticket de tombola lors de la confirmation d'inscription au moment d'arriver au Festival. Il est nominatif (nom du participant indiqué dessus lors du retrait). **Pour gagner, le propriétaire du ticket tiré au sort doit être présent sous le tipi au moment du tirage, à portée de voix de l'animateur au micro.** Le tiré au sort est appelé 3 fois. S'il ne répond pas présent, le lot est remis au tirage au sort. Le staff de l'OCF, les exposants et les sponsors ne peuvent pas participer à la tombola.

12/ Droit d'image :

Chaque participant autorise expressément les organisateurs de l'Open Canoe Festival ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

13/ Loi informatique et liberté :

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant. Aucune information saisie ne sera divulguée à un tiers.

14/ Modification du règlement :

Ce présent règlement pourra être modifié à tout moment et sans préavis par l'équipe d'organisation jusqu'à la date de l'événement. Toute nouvelle version du règlement sera mise en ligne sur le site : www.opencanoefestival.com

15/ Consentement éclairé :

En s'inscrivant, chaque participant prend personnellement les engagements suivants :

- Je déclare avoir réellement pris connaissance du règlement du Festival,
- Je comprends et j'approuve les conditions de participation figurant dans le présent règlement.
- Je m'engage à respecter le règlement en tous points.
- Je sais nager.
- Je déclare être en possession d'une assurance individuelle accident.
- Je déclare m'être renseigné sur les contre-indications médicales qui pourraient me concerner et, en conséquence, décharger l'organisation de tout problème médical pouvant survenir pendant le Festival du fait d'une négligence de ma part.

Merci d'avoir lu ce règlement, nous sommes très heureux de vous accueillir à l'Open Canoe Festival !

Outdoor et Compagnie

57C chemin de la Peyrolle, 26400 Aouste-sur-Sye, France.

Tél : (00 33) (0) 6 63 30 17 28

www.opencanoefestival.com

Email : paul@villecourt.com

